

# La conférence

## Mission de présentation auprès des CE : plus de 5000 nouveaux clients pour la profession !



### **Présentation**

La loi du 5 mars 2014 relative à la formation professionnelle, à l'emploi et à la démocratie sociale a instauré de nouvelles obligations pour les comités d'entreprise. Elles concernent notamment l'établissement de comptes annuels, l'intervention d'un expert-comptable dans le cadre d'une mission de présentation et la certification des comptes par un commissaire aux comptes.

Les modalités de mise en œuvre de ces obligations ont été précisées par décrets du 27 mars 2015 et le règlement ANC n°2015-01 du 2 avril 2015 a apporté les dernières précisions attendues.

Ces obligations entrant en vigueur à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2015, les premières missions de présentation des comptes des comités d'entreprise devraient donc être effectuées dès le premier trimestre 2016, avec des interventions dès 2015.

Il est donc urgent de prendre toute la mesure de cette nouvelle mission légalement établie, tant dans les comités d'entreprise concernés que dans les travaux à effectuer, pour répondre aux attentes et satisfaire ce nouveau marché !

### **Intérêts**

- Comprendre l'environnement des comités d'entreprise et la motivation de cette nouvelle mission
- Pouvoir proposer et assumer des missions de présentation des comptes des CE

### **Objectifs**

- Informer sur l'environnement des comités d'entreprise
- Donner les informations nécessaires aux obligations comptables des CE
- Favoriser le développement de missions nouvelles

### **Points abordés**

- Les comités d'entreprise - une institution représentative du personnel spécifique
- Le rôle économique et social du CE / fonctionnement / budget
- L'accompagnement du CE par l'expert-comptable (pourquoi, comment ?)
- La comptabilité du CE
- La nouvelle mission de présentation des comptes du CE
- La certification des comptes du CE



**Gérard LEJEUNE**  
Expert-comptable



**Francis MARQUANT**  
Expert-comptable



**Henri RABOURDIN**  
Expert-comptable



**Jean-Luc SCEMAMA**  
Expert-comptable,  
président de la commission  
Secteur public et  
non marchand et  
du Comité CE du CSOEC



**Claudine VERGNOLLE**  
Expert-comptable